



## Usine de RENAULT Choisy-le-Roi

140 AV de Villeneuve St Georges

94600 Choisy-le-Roi

WWW.FO-RENAULT.COM

TEL : 01 76 82 47 78

Fax : 01 76 82 48 14

Le

28/02/2011

# C.E. ECONOMIQUE ET SOCIAL ORDINAIRE DU 23 FEVRIER 2011

## L'ACTIVITE DE NOTRE SITE

Au C.E. du 23 février 2011, la direction a présenté l'activité de notre site, et d'après celle-ci, les commandes de nos clients sont stables pour ce mois-ci. D'autre part, il y a une augmentation de la récupération des pièces au démontage, secteur qui sera renforcé.

F.O a fait savoir à la direction qu'il ne faut pas renforcer le personnel du démontage pour répondre à la production journalière car cela peut nuire aux conditions de travail. Par contre, la mise en place d'une équipe 2x8 peut améliorer les conditions de travail ainsi que la vie familiale tout en récupérant des pièces de qualité.

La direction a consulté les organisations syndicales sur le projet d'accord relatif aux horaires spéciaux de fin de semaine, c'est-à-dire le travail du samedi et dimanche, qui concerne une équipe de 2 personnes dans l'activité de F4R Renault sport.

Les élus du C.E ont donné un avis favorable sur ce projet qui a été confirmé par un accord d'établissement qui prendra fin au mois de juillet 2011. Celui-ci a été signé par F.O, CFE-CGC, CFDT et la CGT.

La C.G.T a justifié sa signature car cet accord SD relatif aux horaires spéciaux de fin de semaine est basé sur le volontariat. Pourtant la C.G.T n'a pas signé l'accord GPEC qui prévoit des embauches, le départ de fin de carrière des personnes exposées à la pénibilité en usine, mobilité géographique, aide à la création ou reprise d'entreprise etc.... alors qu'il est également basé sur le volontariat.

## CONGES D'ETE 2011

La direction a déclaré la même chose sur la date des congés comme cela à été annoncé au C.E du mois de décembre 2010 :

- 4 semaines de congé (semaines 30, 31,32 et 33) qui seront confirmées au plus tôt comme annoncé dans le FLASH INFOS du 23 février 2011

F.O. a fait savoir à la direction qu'elle doit respecter l'accord du 7 juin 2002 relatif aux congés, article 3.2 « les délais de prévenance des congés d'été » :

La direction informe les représentants du personnel et les salariés au plus tard en décembre de l'année N-1. Cet accord a été signé par F.O. et les autres organisations syndicales hormis la CGT.

La direction doit confirmer au plus tôt les dates des congés afin de permettre aux salariés la réservation de billet d'avion, bateaux, appartement ....

A SAVOIR : Au CE du mois de février, à Douai comme à Sandouville, leur direction à confirmé les dates de congés : 4 semaines du mois d'Aou pour Sandouville et 3 semaines du mois d'Aout pour Douai.





Au cours du CE du mois de février, FO a fait savoir à la direction que la majorité des salariés souhaitent avoir les 4 semaines du mois d'Aout (31 à 34) pour les raisons suivantes : pour la réservation des appartements, mobil-homes etc...., pour éviter de mauvaises conditions de travail.

Suite à l'intervention de FO à ce CE, la direction a lancé un sondage auprès des salariés sur la prise des congés. Comme le prévoit la Loi, c'est l'employeur qui décide des dates de congés, cependant la direction doit tenir compte de l'accord sur les congés, des conditions de travail, sans oublier que les salariés s'adaptent chaque année à sa décision. Celle-ci doit donc à son tour tenir compte du souhait des salariés.

## **BUDGET DU CE**

Les élus du CE, par l'intermédiaire de leur Secrétaire, ont présenté le bilan 2010 de leur budget composé de 2 subventions : subvention de fonctionnement et subvention des activités sociales et culturelles.

Le bilan 2010 est positif suite à une bonne gestion, et permettra donc de rénover certains appareils de la salle de sport, l'achat d'un babyfoot demandé par les salariés, et exceptionnellement d'améliorer le cadeau de fin d'année pour le personnel voir même la somme des chèques vacances.

Le CE n'est pas là pour faire des économies mais pour gérer au mieux le CE dans l'intérêt de l'ensemble des salariés. Cela a été prouvé dans le passé, car lorsqu'il resté de l'argent, celui-ci a été redistribué aux salariés. Les salariés souhaitant disposer de plus d'informations peuvent venir voir le trésorier et le secrétaire du CE.

Un tract sera prochainement distribué sur le changement de certaines commissions ainsi que sur certaines règles de fonctionnement.

## **I.C.P**

L'accord des ICP a pris fin à la fin de l'année 2010, et un nouvel accord a été négocié au niveau central entre la direction générale et les organisations syndicales. Suite à celui-ci, chaque établissement a négocié certains critères de l'accord central afin de l'adapter à leur site.

Cet accord central a été signé par FO, la CFE-CGC, la CFDT, la CFTC, sauf par la CGT.

Pour plus d'informations, un tract sera prochainement diffusé à ce sujet.

## **LA MISE A ZERO DES COMPTEURS NEGATIFS**

Renault se voit ordonner par la cour d'appel de Douai de remettre à zéro à chaque fin d'année, et sans incidence sur la rémunération, les compteurs de temps sur lesquels les salariés doivent des heures et parfois des mois de travail à leur employeur.

La direction générale doit prendre ses responsabilités à ce sujet et éclaircir la situation des salariés concernés ainsi que l'accord de l'aménagement du temps de travail.

Ensemble avec

Revendiquer - Négocier  Construire - Agir